

## Bulletin d'histoire politique

**Alain-G. Gagnon et François Rocher (dir.), Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec, Montréal, VLB Éditeur (Études québécoise), 1992, 507 p.**

Claude-V. Marsolais

B  
H  
P

Volume 1, Number 1, Fall 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063758ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063758ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Marsolais, C.-V. (1992). Review of [Alain-G. Gagnon et François Rocher (dir.), *Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB Éditeur (Études québécoise), 1992, 507 p.] *Bulletin d'histoire politique*, 1(1), 18–18. <https://doi.org/10.7202/1063758ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

du Québec tout en entérinant l'ordre constitutionnel canadien antérieur à la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le but de cette déclaration de souveraineté ne serait pas de faire l'indépendance, mais de construire la société distincte.

Ce court essai est le fruit d'un regard neuf et sans complaisance sur les relations entre autochtones, anglophones et Québécois. Sa base historique est quelques fois fragile, notamment en ce qui a trait au choc de la Conquête. Toutefois, la solution proposée au problème constitutionnel, qui n'est ni le statu quo ni l'indépendance, mais l'affirmation de la société distincte, est novatrice. Est-elle réalisable? Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle conduirait à un beau marécage juridique. N'est-elle pas, finalement, une autre de ces solutions mitigées attribuables aux descendants de «paysans normands retors et matois», pour reprendre une expression de Dufour lui-même?

Jocelyn Saint-Pierre

*Bibliothèque de l'Assemblée nationale*

Alain-G. Gagnon et François Rocher (dir.). **Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec**, Montréal, VLB Éditeur (Études québécoises), 1992, 507 p.

Ce volumineux ouvrage qui rassemble 29 experts s'est donné comme objectif de répondre aux objections couramment entendues à l'encontre de la souveraineté du Québec, qu'il s'agisse du projet politique, de ses implications sociales ou encore de ses incidences économiques. Dans le cadre de cette chronique, il serait trop long de faire état de toutes les communications contenues dans l'ouvrage. Aussi nous sommes-nous limités à celles qui nous apparaissent les plus significatives.

Dans la section qui analyse les aspects politiques, Daniel Turp récuse les objections d'ordre juridique qui avancent que le Québec n'aurait pas le droit de décider seul de son statut politique. Pour sa part, Henri Brun soutient que l'intégrité du territoire du Québec serait maintenue en exerçant son droit à l'autodétermination. Abordant la question autochtone, Éric Gourdeau estime que la modification du statut politique québécois serait l'occasion pour les premières nations de se libérer de la tutelle gouvernementale et de jouer un rôle plus actif dans leur évolution sociale et culturelle à la condition que le gouvernement du Québec prenne des enga-

gements précis devant les nations autochtones et la communauté internationale.

Dans la section traitant des aspects sociaux, les articles traitant de la police et de l'armée nous ont paru intéressants. Ainsi Jean-Paul Brodeur est d'avis que la SQ n'est pas prête à assumer les tâches d'une police nationale. Elle est trop rurale et constitue encore le seul corps policier à ne pas exiger de ses recrues une pleine formation en techniques policières. De plus, lors de son échec à maîtriser la crise d'Oka, elle n'a manifesté aucune volonté de remise en question. Joseph T. Jockel croit pour sa part que le Québec devrait se doter d'une force armée limitée, incluant une garde côtière. C'est pourquoi il suggère de partager les infrastructures militaires avec le reste du Canada.

Sur le plan économique, Rodrigue Tremblay préconise une entente de type «marché commun» avec le Canada si le Québec devient indépendant tandis que Peter Bakvis n'est pas certain que les intérêts du Québec passent par son adhésion au traité de libre-échange canado-américain. Pierre Fortin analyse pour sa part la portion du déficit fédéral dont hériterait le Québec en cas de sécession et il conclut que le nouvel État sera obligé de gérer prudemment afin de maintenir l'activité économique et l'emploi. Selon lui, Québec pourra maximiser les économies en supprimant les doublons et les incohérences. Enfin, Vély Leroy estime que l'union monétaire du Québec et du reste du Canada est la meilleure solution à court terme.

Claude-V. Marsolais

*La Presse*

Josée Legault, **L'invention d'une minorité: les Anglo-Québécois**, Montréal, Boréal, 1992, 282 p.

L'auteure réussit à merveille à analyser le discours anglo-québécois, axé sur la thématique du rejet, depuis que l'affirmation collective des Québécois francophones s'est concrétisée par l'adoption des lois linguistiques, du bill 63, en passant par la loi 101, jusqu'à la loi 178. L'ouvrage, qui est inspiré d'un mémoire de maîtrise en science politique à l'UQAM, explique que le discours anglo-québécois s'alimente à une rhétorique néo-libérale basée sur les droits individuels, mais qui défend essentiellement les droits et intérêts collectifs d'une minorité jusqu'à tout récemment dominante.